DLP 09-04-04007222



AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

Grandes Cultures

POITOU - CHARENTES

Bulletin Technique n° 09 du 07 Avril 2004 - 4 pages

COLZA : Stade F1 à début G1

Pucerons

Malgré une climatologie peu favorable, ils montent en puissance en toutes zones.
Certaines parcelles du **sud de la région approchent même le seuil d'intervention** de 2 colonies au m2.
Ils sont également présents en Vienne et Deux-Sèvres, mais les colonies sont encore très disparates.

*Une intervention est nécessaire dès que vous atteignez le seuil de 2 colonies au m2 en moyenne. Utilisez un **aphicide spécifique**. Un traitement de bordure peut suffire dans un premier temps, si les colonies sont cantonnées à la périphérie des parcelles.*

Maladies

Voir stratégie développée dans le précent bulletin.

*Les conditions climatiques n'étant pas favorables au Sclérotinia, l'Oïdium étant absent et le stade G1 n'étant atteint que dans quelques très rares parcelles du sud de la région et de la façade atlantique, le **traitement peut être décalé**.*

POIS : Stade 3 à 6 feuilles

Sitones

L'activité du ravageur s'est accélérée ; 10 % des parcelles atteignent la note 2 et 45 % ont une note comprise entre 1 et 2. Seuls les 45 % restants, ayant une note inférieure à 1, semblent pouvoir échapper à une intervention.

L'intervention est nécessaire entre 2 et 6 feuilles, dès que vous atteignez la note 2 (voir dossier Avertel).

LUPIN :

Stade montaison - début bourgeonnement

Anthracnose

Les cultures sont saines et le temps n'est pas favorable à la maladie. **La vigilance s'impose néanmoins**, les premiers symptômes ayant été observés en Vendée.

Pas d'intervention pour l'instant.

BLE : Stade épi 2 cm à 1 Noeud

Piétin-Verse

Le **risque climatique** est **proche** de celui d'une **année à risque élevé** (sauf dans les secteurs caractérisés par une pluviométrie plus inégalement répartie ces derniers mois, Nord Vienne...). Cependant, en parcelles, la situation est caractéristique d'une année **«moyenne» en terme de présence de la maladie**.
Dans les parcelles du réseau qui sont en général à risque parcellaire élevé, le piétin est présent dans les deux tiers des situations avec une fréquence de 2 à 7 % de pieds atteints dans la plupart des cas et 12 à 25 % dans quelques parcelles.

Maladies foliaires

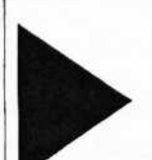
La **septoriose** est présente sur 50 % des F4 visibles et 12 % des F3 visibles mais la progression de la maladie est **très lente** (températures anormalement fraîches), la pression de la maladie reste **faible**.

**** Situations sans protection anti-piétin à venir :***
Ne pas intervenir.

**** Situations avec stratégie anti-piétin à base de cypronil :***
Dans les situations les plus précoces (1 Noeud), l'intervention sera à envisager en fin de semaine prochaine.

**** Dans les autres situations**, il est prématuré d'envisager le traitement.*





COLZA
Pucerons : En progression surtout en Charentes
POIS
Sitones : Activité plus intense
CEREALES
Maladies :
- Peu d'évolution
- Note Nationale résistance, voir extraits pages 3-4

REGLEMENTATION
Produits à «mention abeilles», nouveau texte, voir page 2

Service Régional de la Protection des Végétaux
13, route de la Forêt
86 580 BIARD
Tél.: 05.49.62.98.25
Fax: 05.49.62.98.26

Directrice gérante : S. DUTARTRE

Site internet : www.srpv-poitoucharentes.com
E-mail : srpv.draf-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr

Publication périodique
C.P.P.A.P. n°2139 AD
ISSN n°02294 470



Résistance aux fongicides

Un premier extrait de la **note nationale INRA-ARVALIS-SPV** figure pages 3 et 4.
Concernant la **septoriose**, se reporter également au bulletin N°31 du 29/10/03 (communiqué AFPP).
En 2003, les analyses ont été effectuées sur 39 sites (19 départements) et la résistance aux strobilurines a été mise en évidence sur 23 sites de ces départements.
En Poitou-Charentes, les analyses ont porté sur 2 sites de la Vienne et se sont révélées positives.
Précisons qu'il s'agit de parcelles ayant eu une application de strobilurine en 2003 et en moyenne, un traitement de ce type tous les 2 ans depuis 1997. La résistance observée y est faible et nettement inférieure aux valeurs relevées dans d'autres régions pour des sites à «historique» strobilurine plus marqué.

ORGE D'HIVER : Stade épi 3 cm à 1 Noeud

Les trois maladies classiques sont présentes de façon très variable (sensibilités variétales).

La protection est nécessaire dans les parcelles au stade 1 noeud (ou légèrement au-delà) en priorité dans les situations à forte pression rouille naine.

REGLEMENTATION

Modification des dispositions relatives à la protection des abeilles

Texte officiel de référence :
Arrêté du 28 novembre 2003 relatif aux conditions d'utilisation des insecticides et acaricides à usage agricole en vue de protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs
Date de publication : **J.O. n° 76 du 30 mars 2004 page 6099**
Lien vers le site de Légifrance : **http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=AGRG0400190A**

L'arrêté du 28 novembre 2003, paru au **Journal officiel du 30 mars 2004**, fixe les conditions d'utilisation des insecticides et acaricides en vue de protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il remplace les dispositions en vigueur jusqu'à présent : arrêté du 5 juillet 1985 qui a modifié l'article 8 de l'arrêté du 25 février 1975.

Ce nouveau texte définit **trois types de "mention abeilles"** pouvant désormais être attribuées aux insecticides ou acaricides:

- " emploi autorisé durant la floraison **en dehors de la présence d'abeilles** " ;
- " emploi autorisé au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence d'abeilles** " ;
- " emploi autorisé durant la floraison et au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence d'abeilles** ".

Pour une parcelle agricole, la floraison couvre toute la période allant de l'ouverture des premières fleurs à la chute des pétales des dernières fleurs. La production d'exsudat couvre les périodes de sécrétion de miellat par les insectes sur les plantes et celles de production de nectar extrafloral par les plantes.

La nouveauté principale apportée par ce texte tient à la limitation de la dérogation accordée par la " mention abeilles ". S'il demeure interdit de traiter les cultures et les peuplements forestiers visités par les abeilles avec des insecticides ou des acaricides ne bénéficiant pas de la " mention abeilles ", **il est désormais impératif de traiter**, avec un produit bénéficiant de la " mention abeilles ", **ces végétaux en dehors de la présence d'abeilles.**

Bien que les firmes disposent d'un délai d'un an pour mettre en conformité leur étiquetage vis-à-vis des nouveaux libellés de la " mention abeilles ", **l'interdiction de traiter en présence d'abeilles** est d'application immédiate à partir du 30 mars 2004, date de publication au Journal officiel de l'arrêté ministériel.

Cette restriction s'est imposée du fait des constatations au champ de surmortalités de butineuses après l'utilisation de produits bénéficiant de la mention abeilles, notamment dans certaines conditions de températures provoquant une augmentation de l'effet de choc des pyréthrinoïdes.

Préconisations :
Ces nouvelles dispositions impliquent pour celui qui souhaite effectuer un traitement, en période de floraison ou de production d'exsudats, avec un insecticide ou un acaricide bénéficiant de la " mention abeilles " de ***traiter soit tard le soir*** *(pratique recommandée pour retarder au maximum l'exposition des abeilles butineuses),* ***soit tôt le matin*** *(avant la sortie des abeilles butineuses).*

PIETIN-VERSE

Cette maladie est provoquée par deux espèces : *T. yallundae* (« rapide ») et *T. acuformis* (« lente »). Au cours de ces dernières saisons, *T. acuformis* a régressé et actuellement *T. yallundae* est fortement implantée en toutes régions.

Etat de la résistance

•Vis à vis des triazoles

La majorité des souches de *T. yallundae* actuellement décelées en France est résistante aux triazoles (souches Ib ou Ic). Quant à *T. acuformis*, cette espèce est naturellement résistante à cette famille d'IDM (ou inhibiteurs de la 14α déméthylation des stérols). Dans ces conditions, l'activité des triazoles sur piétin-verse reste limitée.

•Vis à vis du prochloraze

La résistance au prochloraze existe chez *T. yallundae* (souches Ic) et *T. acuformis* (souches IIp). La diminution globale des populations de *T. acuformis* a entraîné une raréfaction des situations à fort pourcentage de souches IIp.

Mais parallèlement, les souches de *T. yallundae* résistantes au prochloraze (souches Ic) ont fortement progressé au cours des cinq dernières saisons. Elles concernent maintenant la quasi totalité des régions françaises, avec une présence très marquée dans certaines d'entre elles : plus de 25 % de la population en : Île de France, Nord Pas-de-Calais, Franche-Comté, Lorraine et Bourgogne. Dans les parcelles où les proportions de souches Ic sont élevées (à partir de 20%), l'efficacité du prochloraze solo est fortement affectée. Au vu des analyses réalisées en 2002 et 2003, il se confirme que le prochloraze est parfois mis en difficulté au Nord de la Loire (Phytoma-La défense des végétaux, N°559, avril 2003, 16 – 19). Malgré cela, c'est encore un choix technico-économique à considérer dans certaines situations à risque modéré, notamment en association avec un triazole adapté.

•Vis à vis du cyprodinil

Depuis 1999, des souches résistantes au cyprodinil (famille des anilinopyrimidines) sont détectées au champ dans différentes régions françaises, avec des fréquences inférieures à 20% dans la plupart des sites. Ces souches existent chez *T. yallundae* et *T. acuformis* et certaines cumulent la résistance au prochloraze et au cyprodinil. La répercussion pratique de ces souches reste encore mal connue. Il n'a jamais été établi à ce jour de corrélation entre leur présence et une perte d'efficacité du cyprodinil au champ mais, la vigilance s'impose (Phytoma-La défense des végétaux, N°557, février 2003, 8 – 12).

Recommandations

- Ne traiter que les parcelles qui le justifient et pour ce faire, évaluer le risque à l'aide d'outils disponibles (Avertissements Agricoles, conseils Arvalis-Institut du végétal, grilles de risque, modélisation, tests de diagnostic).
- Si le traitement est nécessaire, le choix du produit doit tenir compte de l'ensemble des données techniques et économiques disponibles et en particulier, du fait que le cyprodinil correctement utilisé reste efficace en toute zone et que l'activité du prochloraze dépend en partie de l'abondance des souches Ic :
  - en secteurs fortement concernés par les populations Ic, le prochloraze utilisé seul est insuffisant. Il est donc recommandé de le renforcer avec un triazole adéquat ou d'avoir recours au cyprodinil.
  - en secteurs encore faiblement concernés par les souches Ic, l'utilisation du prochloraze reste possible. Il est cependant conseillé de pratiquer l'alternance prochloraze / cyprodinil, surtout en monoculture de blé.
- Ces recommandations générales devront être affinées dans chaque région en fonction des résultats de monitoring et des expérimentations d'efficacité locales.

SEPTORIOSE DU BLE

La lutte contre cette maladie provoquée par *Mycosphaerella graminis* (*Septoria tritici*) repose presque exclusivement sur des fongicides appartenant à la famille des triazoles (IDM) et sur les inhibiteurs respiratoires de la famille des QoI (strobilurines).

La progression brutale des résistances aux strobilurines risque de limiter l'intérêt de ces molécules et de modifier le raisonnement du choix des fongicides. Les triazoles reviendront au cœur du raisonnement, mais en considérant aussi les fongicides de contact en application préventive (chlorothalonil), qui présentent un moindre risque de résistance.

Recommandations

- Construire la lutte autour des triazoles, choisir les plus efficaces, ne les utiliser qu'à une dose permettant de maintenir un haut niveau de performance, en alternance ou dans des associations avec une autre matière active efficace : QoI ou multi-site tel le chlorothalonil (attention : QoI et chlorothalonil ont des modes d'action préventifs et doivent être positionnés préventivement par rapport aux contaminations de *S. tritici*).
- Toujours utiliser les QoI en association ou en mélange avec des fongicides d'autres familles: triazole ou multi-site, à une dose efficace dans le mélange ou l'association.
- Ne jamais appliquer plus de 2 QoI sur blé par an, et tendre vers une seule application dans les parcelles où le retour du blé est fréquent, soit plus d'une année sur deux (La gestion du nombre d'applications de spécialités à base de QoI doit se faire dans la rotation, la pression de sélection des souches résistantes étant théoriquement plus forte dans les parcelles où le blé revient fréquemment avec traitement systématique avec un fongicide à base de QoI).

P57

PRINCIPALES EVOLUTIONS EN 2003 :
SEPTORIOSE (*S. tritici*) : la résistance aux QoI (strobilurines et autres inhibiteurs respiratoires) s'est largement implantée en 2003 sur le territoire français sans modification notable de l'efficacité au champ de cette classe de fongicides. Pour 2004 on peut s'attendre à rencontrer des pertes d'efficacités. Concernant les IDM (triazoles…) la résistance semble stabilisée. Les IDM les plus efficaces seront au centre de la lutte anti-septoriose en 2004.
OÏDIUM : les strobilurines ne sont plus régulièrement efficaces sur l'oïdium. La résistance aux 2 classes d'IBS (triazoles, morpholines, etc.) est installée. Malgré tout, certaines d'entre elles présentent encore des activités intéressantes au champ. Des souches résistantes au quinoxyfen ont été decelées en faible proportion sans perte d'efficacité démontrée. La situation doit être surveillée de près. Des souches faiblement à moyennement résistantes au cyprodinil ont été détectées, mais l'activité intrinsèque de cette molécule est modeste sur oïdium.
PIETIN-VERSE : Évolution de *Tapesia yallundae* (à croissance rapide) vers une augmentation de la résistance au prochloraze. Des souches résistantes au cyprodinil ont été decelées chez les 2 espèces de *Tapesia* (lentes – rapides) sans perte d'efficacité. À surveiller.

RECOMMANDATIONS GENERALES	
• Préférer des variétés tolérantes aux maladies et éviter d'utiliser des variétés de blé ou d'orge sensibles sur de grandes surfaces.	• Raisonner le positionnement des interventions en fonction du développement des maladies grâce à des méthodes fiables d'observation et de suivi des symptômes.
• Privilégier les pratiques culturales permettant de réduire le risque parasitaire, notamment en limitant l'inoculum primaire (ex. rotation, labour, date de semis…).	• Ne traiter que si nécessaire.
• Limiter le nombre d'applications chaque saison avec des matières actives présentant entre elles une résistance croisée positive.	• Ne pas dépasser deux applications annuelles de strobilurines sur blé et si possible, tendre vers une seule application pour limiter les risques de résistance de *S. tritici* dans les parcelles où le retour du blé est fréquent.
• Alterner des molécules avec des modes d'action différents, dans les programmes de traitements.	• Sur blé, en cas de risque d'oïdium résistant aux strobilurines, recourir à l'utilisation d'autres molécules efficaces (quinoxyfen, morpholines, triazoles).
• Utiliser des associations de molécules à modes d'action différents, soit pour minimiser le risque de développement de résistance, soit pour faire face à un problème de résistance en pratique pour une famille donnée.	• Dans le cas de l'orge, il convient de favoriser la diversité des modes d'action des fongicides en associant et en alternant : triazoles, strobilurines et anilinopyrimidines. • Éviter de dépasser une application annuelle de strobilurine sur orge et escourgeon.